

Cas pratique

La stratégie de protection des captages d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)

Le champ captant du polygone alimente une grande partie de la population de la CUS. Il est situé au cœur de la Ville, au centre d'une zone industrielle. Ce contexte industriel et géologique rendent les captages de la CUS vulnérables. Cette vulnérabilité est accrue par la présence d'une nappe affleurante entre 2 et 3 m du sol qui est essentiellement constituée de graviers et de sables du Rhin, soit fortement perméable aux pollutions.

Les principaux risques industriels sont liés à la présence

- d'hydrocarbures et de produits toxiques,
- de points d'accès à la nappe dans l'aire d'alimentation des captages du Polygone, et aux risques:
- d'incendies,
- d'accidents technologiques,
- liés à la méconnaissance du contexte.

La CUS a engagé une démarche auprès de tous les partenaires concernés pour réduire les risques de pollutions de ses captages. Ont été sollicités tant les représentants des industriels (Chambre de commerce et d'industrie), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les services de la CUS que les industriels eux-mêmes. Les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement (DREAL), Agence Régionale de Santé (ARS)) et l'Agence de l'eau (AERM) ont également été parties prenantes des discussions.

Plus spécifiquement, les objectifs sont:

- l'amélioration de la connaissance des risques pour chaque site,
- l'amélioration de la sécurisation des sites dans le temps,
- la préparation des situations de crise.

Pour les atteindre,

le service des eaux de la CUS a créé **deux emplois** en 2000 pour assurer une sensibilisation permanente des acteurs précités. Les animateurs visitent tous les deux ans chaque entreprise pour expliquer la démarche de sécurisation du site et restituer une information exhaustive avec recommandations en lien avec l'activité de l'entreprise. Ce contact permet de sensibiliser la profession industrielle aux risques environnementaux et l'informer des aides existantes (AERM). Parfois, l'aide technique prodiguée, permet d'améliorer le confort des salariés au sein de l'entreprise en réalisant des travaux de sécurisation et de mise en conformité. La création de ces deux postes a avant tout permis l'instauration d'un dialogue permanent. Néanmoins, les difficultés principalement rencontrées sont liées à la propriété du foncier (bâti appartenant à la SCI, baux emphytéotiques, etc.), à la nécessité de pérenniser le contact et à la conjoncture économique.

Contact

Emmanuel LAMBOLEY
Service de l'Eau de la CUS / Qualité des Eaux
Emmanuel.LAMBOLEY@strasbourg.eu
03.88.60.90.90 Poste 35824

Partenaires financiers



Documents à télécharger

<http://www.aprona.net/sage-ill-nappe-rhin/rencontres-aep.html>

Renseignements

La Commission Locale de l'Eau du SAGE ill-nappe-rhin a confié à l'APRONA la rédaction de cette lettre d'inf'eau et l'organisation des rencontres des gestionnaires AEP.



APRONA

140 rue de Logelbach
68000 COLMAR
03 89 80 40 10
contact@aprona.net

Lettre d'inf'eau n°3

janvier 2015

Les entreprises, qu'elles soient industrielles ou artisanales, sont des acteurs importants de la politique de l'eau en tant qu'utilisatrices d'une ressource précieuse, qui tient une place centrale dans l'économie régionale.

Pleinement conscientes des enjeux économiques liés à la qualité de l'eau, à sa disponibilité en quantité et en régularité pour ses caractéristiques physico-chimiques, les entreprises, notamment industrielles, ont réalisé et réalisent encore d'importants investissements en vue de sa préservation.

Dans le cadre d'une gouvernance élargie et d'un dialogue constructif, les entreprises s'engagent pour trouver des solutions opérationnelles à des situations souvent héritées du passé. Au travers d'une démarche partenariale, les entreprises établissent par elles-mêmes ou au moyen d'opérations collectives des programmes d'actions pour réduire l'impact de leur activité sur les milieux naturels.

En amont de ces engagements, il est nécessaire d'avoir une connaissance fine des pollutions et de leurs origines pour pouvoir y apporter des remèdes proportionnés et efficaces.

Ensemble, par une planification intelligente, pragmatique et concertée, nous relèverons le défi de l'eau pour que nos entreprises puissent continuer à se développer en harmonie avec leur environnement naturel et humain.

Jean-Claude RIEDEL

Président de la Commission Développement Durable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Alsace
Membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Lauch

alentours de la station d'alerte de Huningue
© APRONA



Sommaire

Edito page 1

Les enjeux d'avenir pour la nappe phréatique
Le suivi DREAL / BRGM
Le suivi des ICPE
La Recherche et Réduction des Rejets des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)

Glossaire
Le suivi de la qualité de la nappe rhénane - Contamination par les solvants chlorés pages 2 et 3

La stratégie de protection des captages d'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine de Strasbourg page 4

Gestionnaires d'eau potable

Contact SAGE ill-nappe-rhin

Commission Locale de l'Eau
Maison de la Région
Delphine Rousset
1 place Adrien Zeller/ BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
03 88 15 67 84
delphine.rousset@region-alsace.eu

Glossaire

(1) **ICPE** Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, soit toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Un régime d'autorisation, de déclaration ou d'enregistrement (nouveau régime intermédiaire d'autorisation simplifiée) est défini en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés.

L'Etat peut

- » autoriser ou non le fonctionnement d'une activité,
- » imposer une réglementation spécifique,
- » contrôler et sanctionner.

(2) **EPRT-R** European Pollutant Release and Transfer Register.

Ce registre donne accès aux informations environnementales de toutes les entreprises les plus polluantes d'Europe. Il remplace le précédent registre européen des émissions polluantes.

(3) **BRGM** Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

(4) **DREAL** Direction Régionale de l'environnement, de l'Alimentation et du logement.

(5) **ADES** banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines.

Elle constitue un guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines permettant, entre autres, de faciliter le rapportage à l'Europe dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette banque de données offre l'accès à des informations importantes notamment:

- les coordonnées géographiques des stations,
- les référentiels des captages AEP (accessibles sous conditions),
- les données d'autosurveillance des industriels dans le cadre du suivi des ICPE,
- l'accès au site croisement basias⁽⁶⁾ / captage AEP,
- l'accès au bulletin de situation hydrogéologique.

Les données sont accessibles sur le site internet www.ades.eaufrance.fr.

(6) **BASIAS** Inventaire historique de sites industriels et activités de service.

Les enjeux d'avenir pour la nappe phréatique

L'Alsace compte plus de 4000 entreprises (hors artisanat) sur son territoire, référencées au titre de la redevance pollution versée à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, dont plus de la moitié localisées sur 10 communes. Parmi elles, 500 sont des installations classées pour l'environnement (ICPE)⁽¹⁾ soumises à autorisation ou à déclaration, dont certaines sont inscrites au registre européen EPRT-R⁽²⁾.

Qu'elles soient du secteur de la chimie, parachimie ou de l'agro-alimentaire, Très Petites Entreprises ou Petites et Moyennes Entreprises, bon nombre a besoin d'eau pour leur process.

Ainsi, plus de 700 millions de m³ sont prélevés chaque année dans le réservoir de 35 milliards de m³ que représente la nappe phréatique d'Alsace.

Ces activités peuvent impacter la qualité de la ressource en eau si un traitement des effluents des entreprises s'avère insuffisant. Ces rejets peuvent engendrer une pollution du cours d'eau suivant l'exutoire au système d'assainissement.

Le suivi DREAL /BRGM

Le suivi des pollutions industrielles des eaux de la nappe d'Alsace a été initié en 1985 avec la mise en place des autocontrôles sur les ICPE⁽¹⁾.

Le BRGM⁽³⁾ a suivi jusqu'en 2006, jusqu'à 2000 sites installations classées. Depuis, la DREAL⁽⁴⁾ et le BRGM ont réalisé une sélection de 200 sites prioritaires, sélectionnés en raison de leur promiscuité avec des captages d'eau potable.

Le suivi des ICPE

Le BRGM réalise, dans le cadre de ses travaux de suivi, une carte de localisation des sites ICPE présentant des dépassements de limites de qualité notamment pour les paramètres suivants :

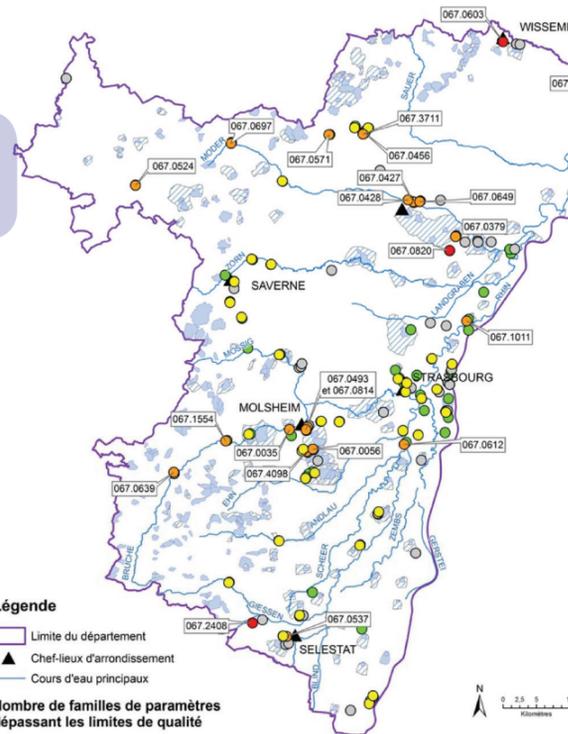
- » Les composés organo-halogénés volatils
- » Les BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) sont des composés organiques mono-aromatiques volatils
- » Les métaux et métalloïde (arsenic, chrome, aluminium, etc.)
- » Les paramètres physico-chimiques (conductivité, matières en suspension, etc.)

Ce suivi peut être complété par le gestionnaire d'eau potable lui-même en

exploitant des données issues de la banque d'accès aux données des eaux souterraines (ADES)⁽⁵⁾. Ces données qualitatives et quantitatives sont publiques et disponibles pour tous les partenaires notamment les services de l'Etat, les syndicats des eaux, les bureaux d'études, etc.

Contact

BRGM Alsace
03 88 77 48 90



Carte de localisation des sites Bas-rhinois ICPE bancarisés présentant des dépassements de limites de qualité (par famille).

Source: BRGM

La Recherche et Réduction des Rejets des Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE)

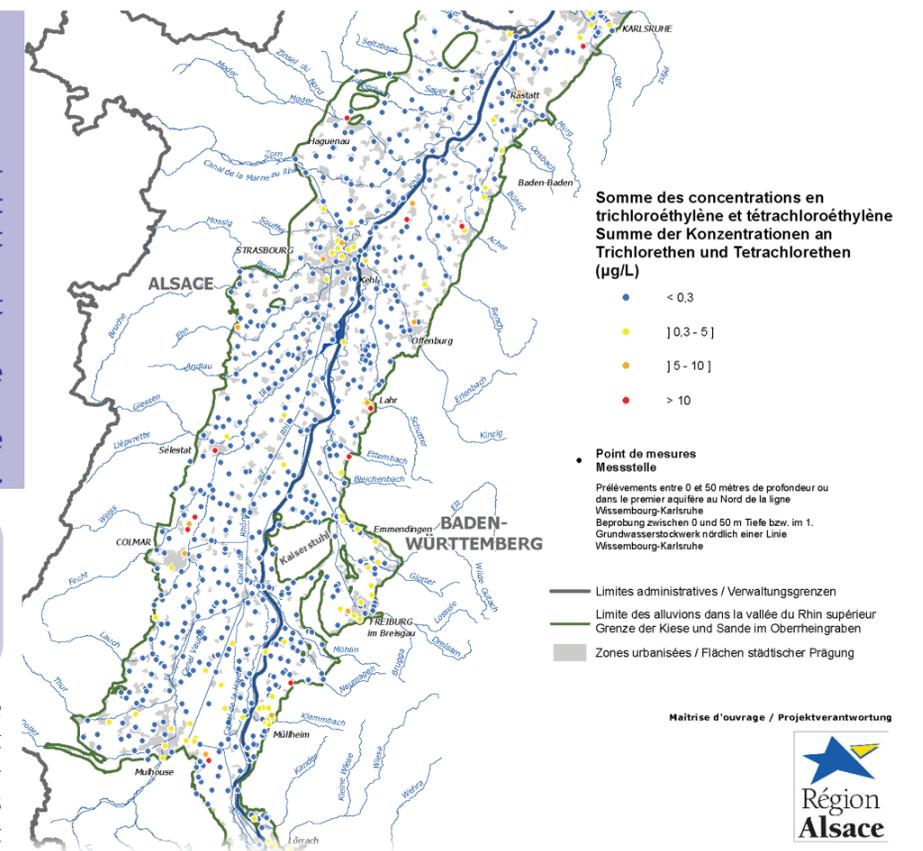
Au niveau national, cette action initiée en 2002 pour quelque 3000 ICPE, avait initialement comme objectif de rechercher les substances dangereuses rejetées dans l'eau. Les résultats ont notamment permis de détecter les principaux secteurs émetteurs par substance et d'élaborer des mesures de réduction appropriées. Suite au bilan des premiers résultats, l'Etat a lancé en 2009 la deuxième phase de l'action RSDE, généralisée à l'ensemble des ICPE soumises à autorisation.

Le suivi consiste à la mise en place d'une campagne de 6 mesures annuelles portant sur une liste de substances déterminée en fonction des entreprises connectées à la station d'épuration. A l'issue de ces campagnes, la surveillance des substances détectées de manière significative doit être maintenue et des conventions de rejets mises en place pour limiter les risques de pollution.

Source : INERIS

Contact

Agence de l'eau Rhin-Meuse (appui financier)
Direction territoriale Rhin Supérieur
03 87 34 47 53



Le suivi de la qualité de la nappe rhénane - Contamination par les solvants chlorés

Héritage du passé, la contamination par les solvants chlorés tend à diminuer avec la mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouvelles réglementations.

En Alsace, les mesures des concentrations en trichloroéthylène et en tétrachloroéthylène ont été réalisées sur 400 points du réseau de mesures régional.

Le dépassement de la limite de potabilité de 10 µg/l, en concentrations cumulées, concerne 5 points, soit 1,3 % des points de mesures.

Des valeurs de concentrations cumulées de 0,3 à 10 µg/l sont observées sur 9,3 % des points.

6 points (1,5 %) sont caractérisés par des valeurs d'alerte de 5 à 10 µg/l.

Les valeurs de concentrations cumulées les plus élevées se situent principalement à proximité des grandes agglomérations. Une valeur maximale de 51 µg/l a été relevée à proximité de Haguenau.

Depuis 2003, la pollution diffuse tend à diminuer et une amélioration a pu être mise en évidence en 2009,

tant dans la classe des fortes valeurs de concentrations cumulées que dans celle des plus faibles valeurs. Le pourcentage de points de mesures, où le seuil de potabilité est dépassé, est régulièrement en baisse, passant de 4,6 % en 1997, à 2,8 % en 2003 et à 1,2 % en 2009. La contamination plus diffuse, évoquée en 2003, représentait 30 % des points de mesures contre 9,3 % en 2009. Cette amélioration est notable dans le Centre Plaine, entre Colmar et Mulhouse.

Source : Région Alsace - Inventaire 2009 de la qualité des eaux souterraines dans le Fossé Rhénan Supérieur.

Carte des pollutions aux COHV disponible sur : <http://www.aprona.net/documentation/telechargement/qualite.html>

Contacts

Région Alsace
Lucienne GARTNER
03 88 15 64 13

APRONA
Emmanuelle WITZ
03 89 80 40 16